

Arrêté réglementaire

N° 2025-136

Objet : modification de la liste des candidats admis à participer au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe (voie externe, voie interne et 3^{ème} voie), session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 modifié pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2024-187 du 2 juillet 2024 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-88 du 04 avril 2025 établissant la liste des candidats admis à participer au concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, session 2025,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant que, pour le concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe, 51 candidats ont été convoqués sous réserve de produire, au plus tard le 15 mai 2025, des pièces justificatives de recevabilité ; qu'une candidate s'est présentée sans avoir satisfait à cette obligation et doit être écartée ; que 107 candidats, dont les autres candidats convoqués sous réserve, étaient absents à l'épreuve écrite d'admissibilité ;

Considérant que, pour le concours interne, 8 candidats étaient convoqués sous réserve de régulariser leur dossier avant le 15 mai 2025 ; que l'ensemble de ces candidats étaient absents, parmi un total de 31 candidats absents aux épreuves ;

Considérant que, pour le troisième concours, un candidat était convoqué sous réserve de fournir les pièces justificatives exigées au plus tard le 15 mai 2025 ; que ce candidat faisait partie des 3 candidats absents aux épreuves ;

Arrête :

Article 1 : La liste des candidats admis à participer au concours externe d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe est révisée, arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

ABRY Alice
ALLES Jeremy
AMAL Léonie
ANARDIN Camille
ARIFONT Théo
ARMANNO Laurens
ARNAUD Apolline
ARNAUD Valentin
ARRAMI Mathilde
AURIENTIS Charlotte
BADIA Julie
BAILLIET Augustin
BARBERET Guillaume
BATTU Emilie
BECKER Carole
BENAZZOZ-NEHAOUA Myriam
BÉNÉVENT Vivian
BERLIER Axelle
BERTHE DE POMMERY Gabrielle

BESNARD Maeva
BETHMONT Océane
BEYSSAC Estelle
BIGNARDI Lise
BLANCHAIN Manon
BLONDEL Mariane
BOACHON Chloé
BONFILS Véronique
BONHOMME Léa
BONNAMOUR Etienne
BONNET Nicolas
BOUDJEMA Nelly
BOURGOUGNON Axelle
BOYER Emilie
BRAUN Hubert
BRIOT Noémi
BUISSON Séverine
BURIASCO Manon
CAILLET Lisa

CASSET Grégoire	MERCIER Europe
CASTAGNET Sophie	MERCIER Pascale
CASTILLON Mélissa	MESSANT Nicolas
CELLE Léa	METTRA Pierre
CHATEAU Jeanne	MILAN Louise
CHATEL Lucie	MOLARD Alban
CHORIN Audrey	MONTAGNON Valentin
CORMIER Benoît	MONTANO Giovanna
CUMIN Flore	MORANDAT DIT BRESSANT Lisa
DARRIEUTORT Mathieu	MOREAU Hippolyte
DAVID Mathilde	MOREDA Lauriane
DI PADOVA Aïcha	MOULAIN Salomé
DIDIER-ROCHE Louise	MOUQUE Sophie
DIDIER-ROCHE Lucie	MULLER Elea
DO Stessy	NARBONNET Alexandra née DUBOURGET
DUMAINE Axel	NEYRON Marie
ELIZONDO Lara	NOGUEIRA DOS SANTOS Gaël
EMORINE Diane	OTTAVIANI Carine
FAUVEL Sarah	PAILLET Audrey
FELIX Thibaut	PAOLI DUMAZERT Severine
FERRANDINO Jade	PÉAUD Malvina
FOUCAULT Gwenaëlle	PELISSIER François-Louis
FOURN Nicolas	PETITCOULAUD Léa
FRONT Maya	PICCIRILLI Léa
GAGON Raphaël	PINOT Adrien
GALLAND Catherine	PONTAROLLO Marie
GARCIA Ninon	PRIET Lucie
GAZZINO Marina	PRUSS Amélie née PRUSS
GILLAIN Delphine	RAVOUX Clément
GIOVANNETTI Mathieu	REBOUL Pauline
GOUDEAU Gwendoline	REVERSAT Théo
GOURDOU Clara	REY Julie née ARBEZ
GUERIN Elsa	ROBERT Flora
GUILLERME Stéphanie	ROLLAND Yves
GUILLOT Satya	RUFFIN Mélanie
HARDY Ambre-Marie	SANCHEZ Sandrine
HEAULME Hélène	SANTINI Clotilde
HENRICH-RIVAT Marie née HENRICH	SAUREL Benjamin
HENRIET Victoria	SEITZ Blandine
HERELLE Marion	SÉRAMY Lucas né SÉRAMY-RANGLARET
HERLET Léa	SINGER Quentin
HUGONNARD Lucine	SITJA Griselda née SITJA IGLESIAS
JACQUEMIN Lelya	SOST Lara
JARRET Aaron	SOUKEUR Bérénice
JASINSKI Ameline	SPAËTH Lise
KIELB Loris	SUSZEK Jules
LAMBERT Mauld	TENEZE Marie
LAMRI Samy	THIZY Sophie
LAMY Agathe	THOMAS Lauriane
LARA Romain	TORLET Elisa née JOUANDON
LAURENSON Anne-Claire	TOURAIN Alix
LE LARGE Clara	TOURET Marine
LEMAITRE Matéo	TOURNOY Eloïse
LEPOUTRE Hortense née CANIVET	VAISSIERE Virginie
LERCULEUR Rachel	VERDIER Emmanuelle
LUCOTTE Clémence	VERGNAUD Clarisse
MAJCHRZAK Joséphine	VI-TONG Nelly
MALHERBE Jennifer	VIGUET-CARRIN Justine
MAOUI Alexia	VIVARD Marie
MARION-BOUDARD Anne-Laure née MARION	VIVIER-BOUDRIER Auréline
MARTINAT Clémence	VOYRON Anaëlle
MASSICOT Marine	WSEVOLOJSKY Thais
MAUREL Lucille	WYSOCKI Bertrand
MAY Cyrielle	YAYLARIAN Julie
MEDJDOUB Yakouta	ZAMBEAUX Marie-Liesse
MEGRI Mariem	ZEDDA Antoine
MERCIER Bertille	

Liste arrêtée à 171 candidats

Article 2 : la liste des candidats admis à participer au concours interne d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe est révisée, arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

BARON Elodie	MAGNAN Sandie
BARTEAU Lucile	MAGNI Irene
BLEIN Laëtitia	MAHÉ Claire
BOURUMEAU Coralie	MARY Lauriane
BRIAND Milène	MATHONNET Benoît
BROSSE Stéphanie	MERCIER Hélène née CARVALHO
CHAMBRU Mélanie	MERIC Nathalie
CHOUVENC Delphine née CHAMPETIER	METTRA Mélanie Julia Melusine née METTRA
COCHAT Claire	MIMOUNE Djamila
COEUR D'ACIER - HEITZMANN Johann né	MORIN Véronique née RUBY
COEURD'ACIER	NEYRET-DUPERRAY Eve
CONRAD Emma	PATRYNIAK Priscilla
CORBILLE Marie-Bénédicte née BAPSERES	PAULAUD-BAYARD Delphine
DAUTEL Delphine née CAILLET	PERRILLAT-BOITEUX Lucinda née AUBERT
DEJEAN Sylvie	PERROT Géraldine née GURGO
DIEN Alexandre	PINO Amélie
DURRIEU Marion	QUARANTA Marlène
EYCHENNE Anouck	RICHAUD JérémY
FAURE Elisabeth	ROUX Vincent
FILY Sébastien	SAINTIER-BERNARD Estelle née BERNARD
GAUDELUS Emma	SARRAZIN Franck
GERMAIN Léa	TRIOLET Laure
GRANGIER Audrey	TYMULA-TEILLAC Sophie née TYMULA
HARDY Fabienne	VARVARANDE Rachel
JALLAIS Milène	VAZZOLER Cloe
LAKEHAL Hassen	VULIN DESMARIS Myriam née DESMARIS
LEMIGNARD Camille	ZEBAIR Yannis

Liste arrêtée à 53 candidats

Article 3 : la liste des candidats admis à participer au troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe est révisée, arrêtée et établie comme suit par ordre alphabétique :

AZÉMA Solange	FAURIAUX Chloé
BOUSSO François	GAY Julien
CAPPITTA Clara	LARCHEY Alix
D'HEILLY Chloé	PARNOTTE Alexandre
DAUDON Lisa	REYMOND Aurélie née ZARAGOZA
DOUMENC-DUCROS-OUSSET Corinne	

Liste arrêtée à 11 candidats

Total des 3 voies : 235 candidats

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet www.cdg-aura.fr

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 28/05/2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.